

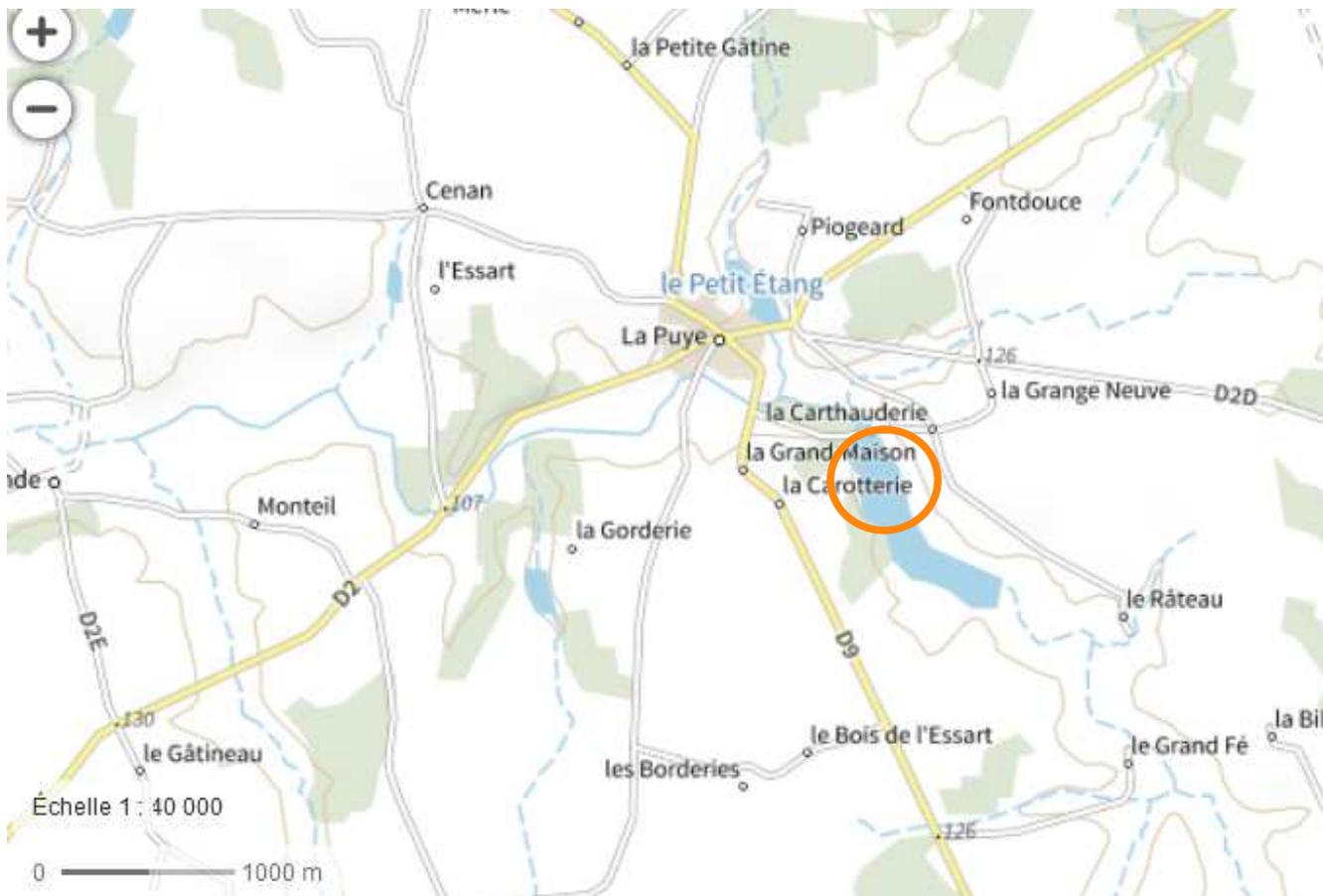
## Situation géographique de l'accueil, de l'hébergement

L'étang de La Puye appartient à la Fédération Départementale de Pêche de la Vienne depuis 2016. Il appartenait auparavant à la congrégation religieuse des Filles de la Croix – Sœurs de St André (congrégation enseignante et hospitalière).

Le site a été entièrement réhabilité, aménagé et sécurisé : réalisation de gros travaux de désenvasement, de réfection et stabilisation des berges et aménagement d'un sentier piéton. À noter aussi la mise en place d'habitats pour les espèces aquatiques, et la constitution d'une zone humide et d'un étang de « réserve » à l'amont de l'étang de pêche.

Il offre ainsi aujourd'hui, sur un site de 22,6 ha, une étendue principale de 10 ha avec un potentiel de 20 postes environ.

On y accède, depuis le centre bourg de La Puye, par la RD 9, direction Paizay-le-Sec, puis au cimetière, par la route de La Carthauderie. Le stationnement se fera à l'entrée du site.



Même si l'organisation pourra assurer la liaison entre Poitiers et La Puye pour les adeptes du rail ou de la voltige, compte-tenu du matériel nécessaire à chaque pêcheur (que l'organisation ne vous fournit pas), il est fortement conseillé d'utiliser votre propre véhicule. Le covoiturage, s'il est possible, est souhaitable.

Les pêcheurs devront être titulaires d'une carte de pêche inter-fédérale en cours de validité. Pour ceux ne disposant pas d'une carte inter-fédérale, vous devrez à minima demander une carte hebdomadaire valable dans le département de la Vienne (les cartes peuvent être demandées sur le site <https://www.cartedepeche.fr/>).

Pour ce qui est des commodités, le site ne dispose pas d'électricité ni d'eau courante. Même si l'on peut envisager une communion avec la nature pendant le week-end, un minimum de confort sera proposé !

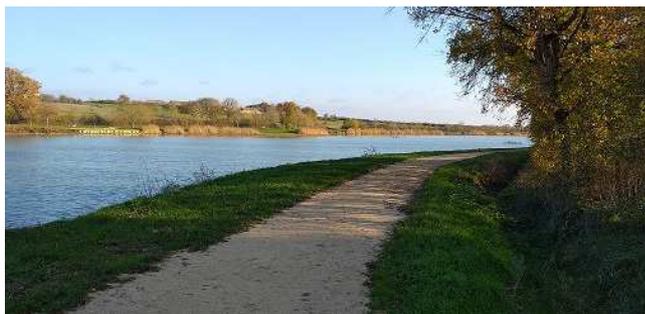
Des sanitaires, types toilettes sèches, seront donc installés pour l'occasion. Il sera possible de prendre des douches dans les sanitaires du stade, situé à environ 2 km.

Pour ce qui est de l'alimentation électrique nécessaire notamment à l'équipe organisatrice, elle sera assurée soit par un groupe électrogène portatif, soit à l'aide de batterie (ou les 2).



*(le site dispose de 2 abris qui pourront être utilisés par l'organisation)*

Les participants et l'organisation pourront rapidement accéder aux sanitaires grâce à un sentier piétonnier qui fait le tour de l'étang.



Concernant l'hébergement, les pêcheurs et l'organisation s'installeront sur place dans leur « *Bivy* » ou tentes habituellement utilisés par les pêcheurs.

Pour la réalisation des repas, nous ferons appel à des traiteurs, FoodTruck et boulangers locaux et/ou cuisinerons sur place des repas froids et/ou chauds.